

COMITE SYNDICAL DU 18 DÉCEMBRE 2025

Délibération n° 2025-V- 003

Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de moyens du Syndicat mixte des bassins hydrauliques de l'Isère (SYMBHI) au profit du l'établissement public territorial de bassin de l'Isère (EPTB Isère) pour l'année 2025

Le dix-huit décembre deux mille vingt-cinq, à quatorze heures, le Comité syndical, convoqué le onze décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni sous la présidence de Madame Annick CRESSENS, Présidente de l'EPTB Isère (Etablissement Public Territorial du Bassin versant de l'Isère).

Assistaient à la séance :

Structures membres	Nom du délégué titulaire	Excusé / Présent / suppléé par le délégué suppléant
Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise	Didier FAVRE	
Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie	François RIEU	Présent en visioconférence
Syndicat du Pays de Maurienne	Jacques ARNOUX	Présent en visioconférence
Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Arly	Umberto DIMASTROMATTEO	Présent en visioconférence
Conseil Départemental de la Savoie	Annick CRESSENS	Présente
Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère	Gilles STRAPPAZZON	Présent
Grenoble Alpes Métropole	Laura SIEFERT	Présente en visioconférence
Conseil Départemental de l'Isère	Christophe REVIL	Présent
Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo	Nathalie NIESON	Excusée, pouvoir donné à M. BOUVIER
ARCHE Agglo	Jean-Paul VALLES	Excusée, pouvoir donné à M. BOUVIER
Syndicat intercommunal d'aménagement du bassin de l'Herbasse	Jean-Marie LABLANQUI	
Conseil Départemental de la Drôme	David BOUVIER	Présent en visioconférence
Communauté de Communes du Briançonnais	Corinne CHANFRAY	
Syndicat Mixte CLEDA	Laurent DAUMARK	Présent en visioconférence
Conseil Départemental des Hautes-Alpes	Eric PEYTHIEU	

Autres personnes présentes :

Nicolas PERRIN (Grenoble Alpes Métropole), Séverine DECROO en visioconférence (Syndicat Pays de Maurienne), Thibaud BOISSY en visioconférence (Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie), Nathalie LESAFFRE en visioconférence (Département de la Drôme).

EPTB Isère : Jean-Charles Français, Zoé Reverdy, Bertrand Munier, Sylvain Gonin, Leïla Franitch.

COMITE SYNDICAL DU 18 DÉCEMBRE 2025

Le quorum étant atteint, Madame la Présidente expose aux membres du Comité syndical ce qui suit.

Par convention en date du 5 mai 2025, le SYMBHI met à disposition de l'EPTB Isère les moyens matériels et administratifs nécessaires à son fonctionnement en contrepartie d'une compensation financière.

La convention indique que la répartition 2025 est la suivante :

	Montants 2025
Locaux	4 213 €
Charges générales de fonctionnement (dont véhicules et informatique)	18 887 €
Mise à disposition de fonctions supports	17 039 €
Total	40 139 €

Au regard des dépenses réelles rattachées à cette contribution en 2025, il est proposé d'actualiser par avenant cette contribution 2025 à hauteur de 23 831 € selon la décomposition ci-dessous.

	Montants 2025
Locaux	234 €
Charges générales de fonctionnement (dont véhicules et informatique)	6 558 €
Mise à disposition de fonctions supports	17 039 €
Total	23 831 €

Les dépenses relatives aux locaux se limitent en 2025 aux frais du mois de décembre pour le bureau de 2 personnes et l'usage des salles de réunion prévus au bénéfice de l'EPTB Isère. Les dépenses des charges générales ont été réévaluées au regard des périodes effectives d'embauche de la cheffe de projet grand cycle de l'eau et des mises à disposition des 2 agents des Départements de l'Isère et de la Savoie.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de moyens du Syndicat mixte des bassins hydrauliques de l'Isère (SYMBHI) au profit du l'établissement public territorial de bassin de l'Isère (EPTB Isère) pour l'année 2025
- et d'autoriser la Présidente à le signer.

Fait à Grenoble, le 18 décembre 2025.

Extrait certifié conforme,
La Présidente



Annick CRESSENS